



Minute sécurité

Alerte aux chutes dans les escaliers

Depuis le début de l'année 2025, nous déplorons **5 faits accidentels liés à des chutes dans des escaliers !**

- **Janvier 2025** : La victime de se tord le pied en descendant les marches du HF3 (D)
- **Février 2025** : La victime chute dans des escaliers à la Cokerie (AA)
- **Février 2025** : La victime chute dans des escaliers aux Grands-Bureaux de Dunkerque (S)
- **Mars 2025** : La victime chute de 5 marches dans des escaliers à Mardyck (S)
- **Juin 2025** : La victime chute dans des escaliers au TAC de Florange (atelier NordChrome)

Se déplacer dans les escaliers peut nous sembler banal ...et chuter dans des escaliers peut nous être fatal !

Souvenons-nous qu'en novembre 2020, un collègue roumain s'est tué en chutant dans des escaliers !



Rappel des comportements sûrs :

- **Je tiens la rampe** : Tout doit être fait pour éviter de manutentionner du matériel dans des escaliers. Manutentionner du matériel dans des escaliers doit être le dernier recours et **la manutention de matériel doit être définie dans un MOS**.
- **Je reste vigilant dans les escaliers** : Je sais que c'est une activité à risque, je signale les anomalies.
- **Je ne téléphone pas dans les escaliers** : Et d'une manière générale, je ne téléphone pas en marchant.
- **Je ferme et j'ajuste la jugulaire de mon casque** : La jugulaire aurait pu sauver la vie du collègue roumain lors de sa chute en novembre 2020.



Je retiens : Se déplacer dans des escaliers est à risque. Une chute peut avoir des conséquences irréversibles : je tiens la rampe en toutes circonstances et je signale les anomalies.



Règle d'Or N°6

Je respecte toutes les règles de circulation

